

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

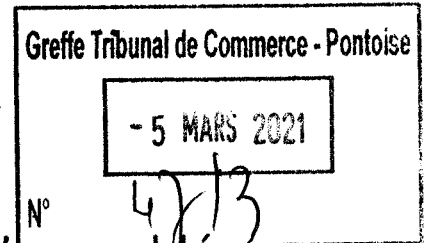
**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 02180
Numéro SIREN : 414 435 719
Nom ou dénomination : FLEURY ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2021 sous le numéro de dépôt 4713

FLEURY ET ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000 euros
89, rue Henri Barbusse – 95100 ARGENTEUIL
RCS PONTOISE 414 435 719



Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 29 janvier,
A 18 heures 30,

Les associés de la Société FLEURY ET ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 150.000 € divisé en 500 actions de 300 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de la société ACA NEXIA sis 31, rue Henri Rochefort – 75017 Paris sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Monsieur François MAHE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Olivier LELONG est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Constat de la démission de Monsieur François MAHE de ses fonctions de Président ;
- Nomination de Monsieur Olivier LELONG en qualité de Président ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation remises ou adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président donne lecture à l'Assemblée de son rapport puis déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur François MAHE de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur François MAHE, à compter de ce jour avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale et pour une durée indéterminée :

Monsieur Olivier LELONG
Né le 3 février 1961 à Paris
Demeurant 27 rue Cardinet – 75017 Paris
De nationalité française

Lequel a déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui en empêcher ou en limiter l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

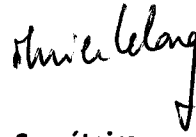
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.



Le Président
Monsieur François MAHE



Le Secrétaire
Monsieur Olivier LELONG

Monsieur Olivier LELONG

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président
Olivier Lelong